



ADMINISTRATION COMMUNALE D'AUBANGE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.

Séance du : 1^{er} juillet 2024

Présents : M. KINARD, Bourgmestre-Président.
Mme BIORDI, Echevine et MM. BINET, GUERISSE, LAMBERT, ROSMAN, Echevins.
Mme LARDOT et M.M. AREND, BODELET, CAREME, FECK, JANSON, LAURENT,
PIERRET, SPOIDENNE, WEYDERS, Conseillers communaux.
Mme HABARU, Présidente du CPAS.
M. LESPAGNARD, Directeur général f.f.

Excusés : Mmes AUBERTIN, CORDONNIER, DAEMS, MENON, SMETS, Conseillères communales.
MM. DONDELINGER, GOOSSE, LUCAS, Conseillers communaux.

Délibération n°2907: Nomination de la rue (non nommée actuellement) du lieu-dit « Faulbaum » à ATHUS.

Le Conseil,

Vu l'article L1123-23 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le décret de la Communauté française du 3 juillet 1986 modifiant l'article 1^{er} du décret du 28 janvier 1974 relatif au nom des voies publiques ;

Vu la circulaire ministérielle du 23/02/2018 portant sur la directive et recommandation pour la détermination et l'attribution d'une adresse ;

Considérant à ce titre que les services postaux, les fournisseurs téléphoniques et d'internet, ainsi que les services en charge des impétrants ont adopté pour leurs raccordements et leurs services sur la base ICAR (Inventaire Centralisé des Adresses et des Rues) ;

Considérant que selon cette directive, toute rue, impasse, ou chemin doivent être nommés, qu'une rue ne peut comporter plusieurs appendices, qu'une rue doit aller d'un carrefour à un autre, que les numéros pairs des habitations doivent être d'un côté et que les numéros impairs d'un autre ;

Considérant que la typologie locale précise que le lieu-dit se nomme Faulbaum, qu'en langue vernaculaire cela signifie un type d'arbuste nommé « bourdaine » en français, que le territoire de la Ville d'AUBANGE comprend de nombreuses rues disposant de noms d'arbres ou arbuste, que la bourdaine n'ait pour le moment pas utilisé, que dès lors le service urbanisme propose de retenir le nom d'« Impasse des Bourdaines » ;

Considérant que la rue accueille des nouveaux Hall Relais, dès lors le service propose « **Impasse de l'Entrepreneuriat** » en plus de « **l'Impasse des Bourdaines** ».

Considérant que ces appellations n'existent pas encore sur le territoire communal d'AUBANGE ;

Par 4 voix « Pour » le nom « Impasse de l'Entrepreneuriat » et 13 voix « Pour » le nom « Impasse des Bourdaines » ;

DECIDE de nommer la rue du lieu-dit « Faulbaum » à 6791 ATHUS « **Impasse des Bourdaines** ».

Le Directeur général F.F.
(s) LESPAGNARD A.

La Directrice générale,


TOMAELLO H.

Par le Conseil :

Pour extrait conforme,
Athus, le 4 juillet 2024



Le Président
(s) KINARD F.

Le Bourgmestre


KINARD F.